

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU NORD DE L'YONNE**

11 quai du 1<sup>er</sup> Dragons  
89300 JOIGNY

*EXTRAIT*  
*DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS*  
*DU COMITE SYNDICAL*

**Délibération n° FIN / 2024 / 5**

*L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 4 avril à 14 heures, le comité syndical légalement convoqué, s'est réuni dans les salons de l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.*

**DATE DE LA  
CONVOCATION :**  
29 mars 2024

**NOMBRE DE  
DELEGUES :**  
En exercice : 27  
Présents : 15  
Votants : 19

**SECRETAIRE DE  
SEANCE :**  
Frédérique COLAS

**TITULAIRES PRÉSENTS :**

M. Jean-Pierre BARRET  
M. Marc BOTIN, pouvoir de Paul-Antoine de CARVILLE  
M. Dominique BOURREAU  
M. Jean-François CHABOLLE, pouvoir de Thierry SPAHN  
Mme Frédérique COLAS  
M. Pascal CROU, pouvoir de Michel JOUAN  
M. Michel GRASS  
M. Sébastien KARCHER  
M. Luc MAUDET  
Mme Nadège NAZE, pouvoir de Jean-Luc GIVORD  
M. Gilles SABATTIER  
M. Nicolas SORET

**SUPPLÉANTS PRÉSENTS :**

M. Christian DESCHAMPS, remplace Jérôme CORDIER  
Jean-Pierre GOUYON, remplace Lionel TERRASSON,  
M. Michel JOLY, remplace Grégory DORTHE

**ABSENTS EXCUSÉS :**

M. Éric BERTHAULT  
M. Paul-Antoine de CARVILLE, pouvoir à Marc BOTIN  
M. Jérôme CORDIER, remplacé par Christian DESCAHMPS  
Mme Catherine DECUYPER  
M. Grégory DORTE, remplacé par Michel JOLY  
M. René FOUET  
M. Jean-Luc GIVORD, pouvoir à Nadège NAZE  
M. Michel JOUAN, pouvoir à Pascal CROU  
Mme Nicole LANGEL  
Mme Simone MANGEON  
M. Marcel MILACHON  
M. André PITOU  
M. Gilles-Maximes POIBLANC  
M. Thierry SPAHN, pouvoir à Jean-François CHABOLLE  
M. Lionel TERRASSON, remplacé par Jean-Pierre GOUYON

**Délibération n° FIN / 2024 / 5 : approbation du rapport**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-31,

**CONSIDERANT** le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par monsieur le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**CONSIDERANT** que le trésorier a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**CONSIDERANT** que le compte de gestion est conforme au compte administratif de l'ordonnateur,

1°) - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

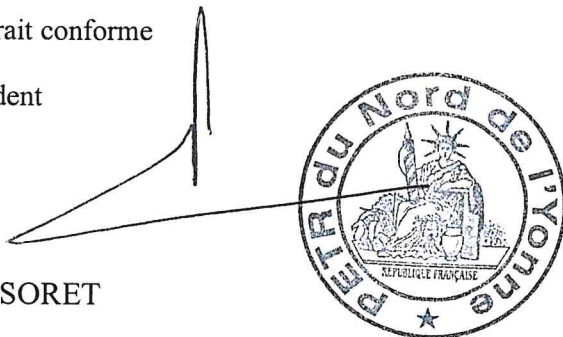
Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **DECLARE** que le compte de gestion 2023 du budget du PETR Nord Yonne établi par le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve.

Pour extrait conforme

Le Président

Nicolas SORET



Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance

Frédérique COLAS

